L'emploi en Europe. Rapport annuel 1994

1994/2150(COS) - 24/05/1995

Dans son rapport sur le document annuel de la Commission portant l'emploi (1994), M. W. MENRAD (PPE, D) engage de nouveau la Commission, le Conseil et les Etats membres à renforcer leurs engagements en matière de développement économique : - par le renforcement de la politique en matière de concurrence; - la création d'un climat favorable aux investissements créateurs d'emplois et aux investissements au sein des entreprises; - l'augementation des crédits financiers destinés à la recherche et aux technologies de pointe; - à la réalisation des réseaux transeuropéens; - à l'aide aux techniques de production qui préservent l'environnement; - par une attention particulière accordée aux PME dans la définition des programmes communautaires; - par le renforcement des mesures s'adressant aux activités indépendantes; - par la participation efficace des partenaires sociaux. Il considère comme un préalable à une croissance créatrice d'emplois, la création de mesures visant à permettre à tous une formation tout au long de la vie. Le rapport se prononce également, tout particulièrement, pour une réduction générale de la durée du temps de travail et estime que les Etats membres doivent prendre de nouvelles mesures pour réduire l'imposition du travail et des coûts de main-d'oeuvre indirects (en particulier pour la main-d'oeuvre moins qualifiée). Il demande donc que les régimes de sécurité sociale soient progressivement soulagés des dépenses étrangères à leur nature propre. Il se prononce, parallèlement, pour que les aides accordées aux employeurs pour réduire les coûts salariaux dans le but de réinsérer des chômeurs de longue durée soient limitées dans le temps. Le rapport souligne enfin l'urgente nécessité de définir une politique européenne en matière d'immigration afin de combattre efficacement l'immigration illégale et son exploitation sur le marché de l'emploi.